

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **S**ON A. R. Mr. le Duc d'Orleans, ayant écrit à tous les Parlemens du Royaume, pour leur donner part de son avènement à la Regence, en leur envoyant les Lettres Patentes du Roi à ce sujet du 24. Septembre 1715. elles furent publiées au Parlement de Metz, à l'Audience Publique du 29. Octobre suivant. Cette lecture ayant été faite, M^{rs.} les Gens du Roi se leverent, & M^{e.} François Rouyer, premier Avocat Général, prenant la parole, fit la Harangue suivante.

MESSIEURS,

*Harangue
faite au
Parlement
de Metz par
Mr. Rouyer
Avocat Gé-
neral.*

LA matiere des Lettres qui viennent d'être lûes, ne demandé point de simples requisiions de nôtre part: tandis que toute la France s'empresse à l'envi d'expliquer les mouvemens de son cœur sur les grandes choses qui lui sont arrivées, que l'Europe en est encore toute émuë, que le monde entier y prend part: Nous qui faisons une portion des plus cheries du Royaume; Nous qui avons l'honneur d'être le plus ancien patrimoine de la Couronne, les premices & le berceau de la Monarchie; Nous qui nous sommes toujours distingués par nôtre zele & nôtre affection pour nos Souverains, resterions-nous seuls dans le silence? Non. MESSIEURS, nos pensées, quoi que confuses, veulent se produire: nos sentimens veulent